

Image not found or type unknown



Assistance d'un avocat pour procedure de divorce

Par **dodorotka_old**, le **08/08/2007** à **19:30**

l'enfant vit avec sa mere aux antilles les parents sont separes depuis 7 annees et son pere a profite des vacances d'ete ou notre fille va aupres de son pere en metropole tous les etes depuis six ans pour demander le divorce a coutances (50) ainsi que lla garde de ma fille a son domicile alors qu il ne s'occupe de maeva qu'aux vacances scolaires; je n'ai pas les moyens ni materiels ni financier de me deplacer en france de plus je suis epileptique;quel recours pour un tel abus de confiance